



L'association des transfrontaliers franco-suisses

Dépassez vos propres frontières

Assurance maladie : comment exercer son droit d'option?

Guyline RIONDEL BESSON
Docteure en droit européen et
international de sécurité sociale
Service Etudes et Recherches Juridiques



L'association des transfrontaliers franco-suisses

Dépassez vos propres frontières

Bases légales

- Règlement (CE) 883/2004 : principe d'affiliation au système de sécurité sociale du pays d'emploi (Suisse)
- Annexe II ALCP : exception à la règle communautaire → droit d'option en matière d'assurance maladie de soins = demande d'exemption à la LAMal
- Option uniquement entre le système suisse (LAMal) et le système français (CMU Frontaliers)



L'association des transfrontaliers franco-suisses

Dépassez vos propres frontières

La mise en œuvre du droit d'option

Délai impératif de 3 mois à partir du fait générateur :

- Prise d'emploi en CH
- Prise de résidence en FR (déménagement CH en FR)
- Nouvel emploi en CH après une période de chômage indemnisée en FR
- Liquidation d'une rente exclusivement de droit CH

Délai impératif de 3 mois pour demander une exemption à la LAMal

Au-delà affiliation d'office au système LAMal



L'association des transfrontaliers franco-suisses

Dépassez vos propres frontières

Les bénéficiaires du droit d'option

- Frontaliers actifs
- Rentiers au bénéfice d'une rente exclusivement de droit suisse
- Membres de la famille (droit conditionné par le choix de l'actif)



L'association des transfrontaliers franco-suisses

Dépassez vos propres frontières

Coût de la CMU

- Régime de base
- Cotisation familiale
- Calcul de la cotisation 2020 :
 - $[(RFR\ N-2) - 10131\ €] \times 8\%$
- Cotisation intégralement déductible fiscalement



L'association des transfrontaliers franco-suisses

Dépassez vos propres frontières

Prestations CMU

- Parcours de soins coordonnés : choix du médecin traitant en France ou en Suisse
- **Prise en charge des prestations en France** : selon les modalités de droit interne – tout type de soins reconnus par la législation française
- **Prise en charge des prestations en Suisse** : selon les modalités de droit communautaire et de droit interne français
 - Soins inopinés ou urgents durant le séjour en Suisse : CEAM
 - Soins programmés en Suisse : autorisation préalable du médecin conseil de la CPAM – formulaire S2
 - Soins courants en Suisse en marge du travail (frontalier actif) – formulaire cerfa « soins à l'étranger »



L'association des transfrontaliers franco-suisses

Dépassez vos propres frontières

Coût de la LAMal

- Régime de base
- Cotisations individuelles
- Calculées en fonction des zones géographiques, du coût de la santé dans le pays de résidence et des modalités de prise en charge des soins
- Primes adultes 2020 (+ 26 ans) pour assurés qui résident en France :
 - De CHF 248/mois à 1320/mois avec risque accident
 - De CHF 230,70/mois à 1227,60/mois sans risque accident
- Franchise légale unique de CHF 300,00/an
- Pas de franchise à option pour frontaliers
- Cotisations déductibles fiscalement



L'association des transfrontaliers franco-suisses

Dépassez vos propres frontières

Prestations LAMal

- **En Suisse**
- Tout type de soins couverts par la législation suisse
- **En France**
 - Tout type de soins couverts par la législation française
 - Formulaire S1 (E 106 ou E 121) pour transposition des droits en France



L'association des transfrontaliers franco-suisses

Dépassez vos propres frontières

Les prestations complémentaires

- **En Suisse**
 - Pas d'assurance complémentaire (LCA) pour les frontaliers – principe de territorialité
- **En France**
 - Assurance complémentaire au régime de base français



Dépassez vos propres frontières

L'association des transfrontaliers franco-suisses

Des questions ?

Merci de votre attention